

Décision

Générale

colonial

Décision n° 944 portant radiation de l'affectation spéciale.

n° 944

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 août 1945

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro
1 août 1945

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1834

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu la décision n° 257 du 24 mars 1943 plaçant M. Vincent en affectation spéciale pour une durée indéterminée.

Vu l'ordre particulier n° 13 en date du 8 août 1945 du Commandant Supérieur des Troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. Est rayé de l'affectation spéciale à compter du 15 août 1945 : Vincent Louis, caporal-chef, employé au C.F.E.

J. BEYRIES.